



mariage franco algerien en algerie

Par **espoir16**, le **08/09/2011** à **10:16**

bonjour

personnelement je suis desispérée j'enttande des gens dise il faut faire sa ne fais pas je ne sais pas qu'est se que je dois faire.. voila j'ai rencontré un francais d'origine algerien mais il na pas ces papiers algerien pour qu'on puisse se marier a alger et pour avoir ces papiers il faut l'acte de naissance de son pere mais son pere c'est un algerien qui est né au maroc et pour avoir l'acte de son naissance il faut qu'il se déplace au maroc et comme il est tres malade il peut pas se déplacer. je ne sais pas qu'elle sont les démarche a faire? et pour se marier avec ses papiers francais en dois passé par la willaya qui vont le consédéré comme etrangé et ils vont demandé qu'il se convert par contre il est musulman. ah! je suis perdu je ne sais pas se qu'il faut faire aidez moi svp et merci.

Par **Domil**, le **08/09/2011** à **12:34**

Comment avez-vous pu le rencontrer s'il ne vit pas en Algérie alors que sa maladie l'empêche de se déplacer et s'il ne peut pas se déplace, comment compte-il venir se marier en Algérie ?

Par **espoir16**, le **08/09/2011** à **13:51**

bonjour domil;

je parle de son pere il est malade et il peut pas se déplacer de la france pour chercher son acte de naissance

Par **Domil**, le **08/09/2011** à **14:41**

Mais pourquoi son père est concerné ?

Par **espoir16**, le **08/09/2011** à **15:45**

parce que pour qu'il se marier avec moi en algerie a la mairie d'alger il faut avoir une carte identité algerienne puisque lui est d'origine algerien et pr avoir la CI il faut l'acte de naissance

de son pere